



Consommation d'eau / facturation par propriétaire

Par **Maijael**, le **16/01/2015** à **16:47**

Bonjour,

Mon propriétaire m'avait informé d'une consommation excessive et anormale d'eau en avril 2014 sans donner suite. Je me suis rendu compte que c'était sans doute dû à un filet d'eau qui s'écoulait d'une façon permanente dans la cuvette des toilettes.

J'ai fait l'état des lieux de sortie le 25 décembre 2014 et mon propriétaire estime qu'il n'a pas à me rendre ma caution et me charge l'équivalent du montant de ma caution pour cette surconsommation d'eau. Il garde aussi le reliquat d'un montant de 89 € dans l'attente de recevoir le décompte des charges pour 2014.

Est-ce légal ?

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement,